

et neuf liurez dix et neuf solz, pour cent septante troys bennes auoyne prises audict lieu de Guilliot, quarante bennes à cinq solz la benne et cent trante troys bennes de plusieurs à trois solz la benne. Huyt liurez pour quarante jours que Lancelot Chou a vacqué à la poursuyté desdictes affaires tant à Grenoble, Moyrenc, Vigille que ailheurs, par accord faict à luy, cinq liurez pour quarante jours que ledict Merle a vacqué auxdictes affaires auxdicts lieux auec ledict Chol, douze solz pour le passage des bestes et gens passez au port de Coindrieu, accord faict à Michiel Jacquet, ponthonier, vingt et deux solz six denyers, pour neuf journées que Pierre Morin a servy auxdictes affaires, vingt et cinq solz accord faict à Jehan Couchod de toute la perte des panyers et sacz que se sont gastez et perduz auxdictes affayres, à Bartholomyeu Botu, panetier, pour sacz qu'il a fourny et pour recompance du blé qu'il a baillhé, quatorze solz que cinquante liurez neuf solz quatre denyers pour toute la despance, journées et vaccacions que l'on a faicte à la poursuyte desdictes affaires en quelque fasson que ce soit que lesdicts Chol et Merle ont fourny, comme ils ont faict apparoir par leur compte et par le menu, et est tenu ledict Merle payer et satisfaire à vng chescung le contenu audict compte, ensemble les journées des bestes et hommes quont vacqué auxdictes affayres, aussi troys liurez vng solz à Estienne Guilliot qu'il a fourny tant à Glaude Enemond, Pierre Morin que aux cotaux (47) qui ont mené la dernière farine audict camp (f° LXVI).

Henry Merle, procureur de la ville de Coindrieu, doibt

---

(47) *Cotaux*, voituriers opérant des transports à dos de mulet (V. Cochard. *Notice sur Saint-Symphorien-le-Château*, p. 208).